

**COMITE NATIONAL DE L'EAU**  
-----  
**SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**  
-----

**Avis sur le projet de révision du règlement intérieur  
du Comité national de l'eau**

**DELIBERATION n°2020-04**

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial

Le Comité national de l'eau ayant pris connaissance du projet d'actualisation de son règlement intérieur

SE FELICITE de l'actualisation des dispositions de ce règlement intérieur afin de moderniser le fonctionnement du Comité et de permettre notamment l'organisation de réunions et de votes en mode dématérialisé ;

APPROUVE les trois modalités de consultations des membres du CNE : présentiel, dématérialisée, messagerie électronique ;

RELEVE la possibilité offerte au Comité de se saisir, en lien avec le ministère chargé de l'environnement, des questions de débat relatives à l'eau afin de favoriser les échanges sur des sujets d'actualité ;

PREND ACTE de la mise en place d'un groupe de travail constant dénommé « groupe de travail réglementation » chargé de préparer l'examen des textes soumis à l'avis du Comité ;

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet de révision de son règlement intérieur.**

*Certifié conforme par le directeur de l'eau et de la biodiversité  
Chargé du secrétariat du Comité national de l'eau*

Olivier THIBAUT